

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 23 août 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 23^e jour du mois d'août 2021, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 7 au 22 juillet 2021
7. Adoption du Règlement numéro 2021-1120 *modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*
8. Adoption du budget 2021 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
9. Création d'un comité sur les enjeux liés aux bassins versants sur les territoires des municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer

TRAVAUX PUBLICS

10. Autorisation de dépenses – Acquisition d'afficheurs de vitesse pédagogiques
11. Acceptation de soumission – Modernisation du panneau de contrôle des pompes – poste des Émeraudes
12. Autorisation de dépenses – Banc de parc

DIVERS

13. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:
 - 13.1 Membres du Conseil
 - 13.2 Public
14. Levée / Ajournement

2021-08-209

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-08-210

3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2021 tel que rédigé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2021-08-211

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juillet 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Parc de l'Anse
- Parc du Sous-Bois
- Coupe des bordures – secteur de l'Érablière
- Stationnement rue des Émeraudes
- Chemin d'accès terrains – secteur des Émeraudes

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 08.

ADMINISTRATION

6. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre pour la période du 11 au 26 mai 2021

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du règlement d'emprunt numéro 2021-1119 décrétant une dépense de 364 000 \$ et un emprunt de 364 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain.

2021-08-212

7. Adoption du règlement numéro 2021-1120 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe « L » du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du Conseil municipal tenue le 5 juillet ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Natasha Desbiens lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le Règlement numéro 2021-1120 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732 soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2021-08-213

8. **Adoption du budget 2021 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré**

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget 2021 révisé;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2021 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 5 et le 28 juillet 2021;

Considérant que le Conseil municipal approuve le nouveau budget 2021 révisé de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2021 révisées de l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

2021-08-214

9. **Création d'un comité sur les enjeux liés aux bassins versants sur les territoires des municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer**

Considérant la présence de deux prises d'eau sur le territoire de Boischatel installées dans la rivière Ferrée et dans la rivière Montmorency qui fournissent également en eau potable à la Municipalité de L'Ange-Gardien;

Considérant la présence de la prise d'eau installée dans la rivière du Sault-à-la-Puce sur le territoire de la Ville de Château-Richer;

Considérant la présence du Lac la Retenue situé sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien, principale source d'alimentation de la prise d'eau de Boischatel;

Considérant que les bassins versants des prises d'eau se trouvent, en partie ou en totalité, sur le territoire des municipalités de Boischatel, de L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer, tel qu'illustré au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Considérant que les usages résidentiel, agricole, forestier et de villégiature sont situés dans les bassins versants des prises d'eau et que certain ou la totalité de ces usages peuvent affecter la qualité ou la quantité de l'eau captée par ces prises d'eau;

Considérant qu'il est dans l'intérêt collectif que les municipalités de Boischatel, de L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer se concertent afin de discuter des enjeux et des interventions à effectuer dans les bassins versants de leurs prises d'eau afin d'en préserver leur intégrité et leur pérennité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

Qu'un comité sur les enjeux liés aux bassins versants des prises d'eau potable alimentant les municipalités de Boischatel et de L'Ange-Gardien ainsi que de la Ville de Château-Richer soit formé;

Que ce comité soit constitué des maires de la Municipalité de Boischatel, de la Municipalité de L'Ange-Gardien et de la Ville de Château-Richer;

Que ce comité se réunisse un minimum de deux (2) fois par année ou lors d'interventions dans les bassins versants des prises d'eau potable.

TRAVAUX PUBLICS

- 2021-08-215 **10. Autorisation de dépenses – Acquisition d’afficheurs de vitesse pédagogiques**
- Considérant** la volonté du Conseil municipal d’augmenter la sécurité routière sur le territoire de la Municipalité;
- Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** les demandes de prix;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser l’acquisition d’afficheurs de vitesse pédagogiques supplémentaires pour un montant total estimé à 33 205 \$, plus taxes nettes.
- Ces sommes incluent notamment les dépenses suivantes :
1. Afficheurs de vitesse pédagogiques – Signalisation Kalitec Inc. – **30 205 \$**, plus taxes nettes;
 2. Poteaux – montant estimé à **3 000 \$**, plus taxes nettes.
- Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.
- 2021-08-216 **11. Acceptation de soumission – Modernisation du panneau de contrôle des pompes – poste des Émeraudes**
- Considérant** le processus d’appel d’offres sur invitation TP-2021-27 | Modernisation du panneau de contrôle des pompes – poste des Émeraudes;
- Considérant que** deux (2) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Turcotte (1989) Inc. pour un montant de 52 083,68 \$ taxes incluses pour la modernisation du panneau de contrôle des pompes – poste des Émeraudes.
- Ce montant sera pris à même l’excédent accumulé non affecté.
- 2021-08-217 **12. Autorisation de dépenses – Banc de parc**
- Considérant** la volonté du Conseil municipal d’embellir le site de la Croix du Coteau;
- Considérant qu’il** est opportun d’ajouter un banc sur le site;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l’acquisition et à l’installation d’un banc de parc pour un montant estimé à 2 000 \$, plus les taxes.
- Ce montant sera pris à même l’excédent accumulé non affecté.

DIVERS

13. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 14 et s'est terminée à 20 h 14.

2021-08-218

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 14.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».